

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2022

COMMUNE DE CHARME

Présents : Madame Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Bernard Borne, Monsieur Robert Claeysens, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Monsieur Benoît Fradin, Madame Chantal Machet, Monsieur Jean-Michel Rabioux.

Absents excusés : M. Frédéric Barbarit (pouvoir donné à Mme Chantal Machet) ;

Secrétaire de séance : M. Robert Claeysens.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 20h37 sous la présidence du Maire, M. Bernard Borne.

Le procès-verbal du conseil du 16/06/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

A. Délibérations :

1. Demande de subvention écluse :

Dans le cadre de l'aménagement d'une écluse afin de sécuriser l'entrée nord de la commune, M. Le Maire demande au Conseil l'autorisation de procéder à la réalisation des travaux en régie, en collaboration avec un bureau d'étude (BETG) et l'ADA d'aigre, et de demander une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Approuvé à l'unanimité.

2. Option pour la nomenclature : M14 pour 500 habitants

Avec la mise en place de l'automatisation du FCTVA, la préfecture demande aux collectivités de moins de 500 habitants appliquant la M14 + de 500 habitants de fournir une délibération actant l'option d'utilisation de celle-ci. Le Maire demande donc au conseil municipal

- d'opter pour la nomenclature M14 plus de 500 à moins de 3500 habitants

- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Approuvé à l'unanimité

3..Création contrat CDD Agence Postale :

CAP Emploi nous ayant informés du non renouvellement des contrats PEC, le Maire demande au Conseil l'autorisation de créer un poste CDD d'un an, article 3-3-5°, emploi permanent, pour l'Agence Postale Communale.

Approuvé à l'unanimité.

4. Création contrat CDD Services techniques :

CAP Emploi nous ayant informés du non renouvellement des contrats PEC, le Maire demande au Conseil l'autorisation de créer un poste CDD d'un an renouvelable, article 3-3-2°, emploi permanent, pour les Services Techniques en raison du départ en retraite d'un agent et de la vacance de son poste.

Approuvé à l'unanimité.

5. Licenciement d'un agent pour inaptitude (service scolaire):

Mme Corinne Glowinsky, agent technique école et mairie, est en arrêt de travail depuis le 13 janvier 2022. L'agent a demandé à rencontrer le 10 juin le médecin du travail du Centre de Gestion qui l'a reconnue inapte à tous postes physiques eu égard à son état de santé.

Mme Glowinsky est convoquée par M. le Maire pour un entretien préalable avant licenciement. Le Maire demande donc au Conseil l'autorisation de procéder à une rupture de contrat pour inaptitude médicalement constatée, après entretien préalable.

Approuvé à l'unanimité.

6. Remplacement d'un adjoint démissionnaire – Poste d'adjoint vacant :

La préfecture a adressé un courriel à la mairie confirmant l'acceptation de la démission de Mme Agnès Baudrillart de sa fonction d'adjointe tout en conservant son mandat de conseillère municipale, démission qui a pris effet au 28 juin, date de la réception par l'intéressée de la lettre de Madame la Préfète.

Le poste de 1^{er} adjoint devenu vacant peut-être remplacé en faisant remonter dans l'ordre du tableau par le 2^e adjoint qui devient 1^{er} adjoint et le poste de 2^e adjoint devient vacant. La préfecture a confirmé que le conseil peut fonctionner avec 1 seul adjoint. Le Maire propose que le poste de 2^e adjoint soit laissé vacant jusqu'à l'automne pour avoir le temps de réfléchir au nouveau fonctionnement du Conseil.

Approuvé à 8 voix pour et 1 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. Ecole : Effectif prévisionnel 2022/2023 : 92 élèves (101 en 2021/2022)

A l'école de Charmé : 11 CM1 et 10 CM2 soit 21 élèves.

2. AGENTS : Mme Karine Bernardin étant en disponibilité jusqu'en décembre 2022, nous devons trouver un remplaçant pour le poste de cuisinier occupé actuellement par M. Romain Marcu qui a reçu une proposition, très intéressante pour sa carrière, dans une autre collectivité.

3. Problème récurrent des poubelles collectives de Combrejou : MM. Jean-Pierre Décelas et Robert Claeysens, délégués auprès de Calitom, se chargent d'étudier le problème.

4. Lettre de Mme Agnès Baudrillart aux membres du Conseil : Le Maire répond aux accusations de cette dernière à son encontre, dans sa lettre adressée aux membres du Conseil, accusations qu'il déclare non fondées et dans lesquelles il ne se reconnaît pas.

Fin de la réunion à 22h16

Prochain conseil le mardi 23 août 2022 à 20 h30.